



RÈGLEMENT DE PARTICIPATION CONCOURS

« Gagnez votre cuisine extérieure de rêve »

1. ADMISSIBILITÉ

1.1 Le concours « Gagnez votre cuisine extérieure de rêve » (le « Concours ») est organisé par Nutrinor Coopérative (l'« Organisateur du Concours »). Il se déroule dans les cinq commerces de détail participants ainsi que lors des sept événements estivaux où l'équipe de Nutrinor est présente, **du 22 juin 2026 à 9 h (HE) au 29 août 2026 à 23 h 59 (HE)** (la « Durée du Concours »).

1.2 Le concours est ouvert à toute personne résidant au Québec âgée de **18 ans ou plus** au moment de sa participation.

Sont exclus :

- les administrateurs et dirigeants de Nutrinor Coopérative;
- les représentants et employés de Mont Alpi;
- toute personne domiciliée à la même adresse que les personnes mentionnées ci-dessus.

2. COMMENT S'INSCRIRE ET PARTICIPER

2.1 AVEC ACHAT :

2.1.1 Un coupon de participation est remis pour chaque tranche complète de 100 \$ d'achat avant taxes effectuée dans un commerce participant.

2.1.2 Les magasins participants sont les suivants

Nutrinor Ferme et maison	2000 boul. Talbot Chicoutimi, QC G7H 7Y2 Téléphone : 418 549-4770
BMR Nutrinor quincailleries de Saint-Bruno	1000 rue Melançon Saint-Bruno, QC G0W 2L0 Téléphone : 418 343-3812



BMR Nutrinor quincailleries de Saint-Cœur-de-Marie	5552 avenue du Pont Nord Alma, QC G8E 1V8 Téléphone : 418 347-3305
BMR Nutrinor quincailleries de Saint-Prime	561 rue Principale Saint-Prime, QC G8J 1S9 Téléphone : 418 251-3093
BMR Nutrinor quincailleries de Normandin	1455 avenue du Rocher, suite 102 Normandin, QC G8M 3X5 Téléphone : 418 274-2910

Pour obtenir une (1) participation au tirage du grand prix, le participant doit :

- 1.1.1** Faire un achat de 100 \$ avant taxes dans un commerce participant;
- 1.1.2** Remplir le ou les coupons de participation en complétant tous les champs exigés (nom, adresse courriel et numéro de téléphone valides);
- 1.1.3** Déposer le coupon de participation (« participation ») dans la boîte prévue à cet effet à la caisse du magasin participants.
- 1.1.4** Il n'y a pas de limite de participation avec achat par personne, pendant la période du concours.

1.2 SANS ACHAT :

- 1.2.1** Pour participer sans effectuer d'achat, il suffit de passer au kiosque Nutrinor lors d'un événement estival et répondez à une question.
- 1.1.1** Remplir le formulaire en ligne sur la tablette, en complétant tous les champs exigés (nom, adresse courriel et numéro de téléphone valides);
- 1.1.2** L'équipe de Nutrinor sera présente aux événements suivants au cours de l'été par l'entremise de son kiosque et son escouade.

ÉVÈNEMENTS	DATE	HEURES
Jazz Fest Saguenay * kiosque près de la grande scène et de la terrasse partenaire.	25 juin 26 juin 27 juin	18h00 à 20h00 (tous les soirs)
Les grands crus musicaux (Saguenay) *Zone Nutrinor	2 juillet 3 juillet 4 juillet	18h00 à 20h00 (tous les soirs)

	9 juillet 10 juillet 11 juillet	
Festirame	4 juillet (Quai municipal de Desbiens) 7 juillet (Arrivée à la Dam-en-terre) 8 juillet (Centre multi-sport) 9 juillet (Centre multi-sport) 11 juillet (Grande nuit d'alma, terrasse des cascades)	7h30 à 9h30 (am) 13h00 à 15h00 9h00 à 15h00 9h00 à 15h00 17h00 à 19h00
Festival des vins (Saguenay)	9 juillet 10 juillet 11 juillet	16h00 à 21h00 (tous les soirs)
Expo agricole	Pavillon de l'agriculteur au Centre Georges Vézina 23 juillet 24 juillet 25 juillet	12h00 à 18h00 (tous les jours)
Traversée Internationale du Lac-St-Jean *Roberval	25 juillet (souper dans les rues, Roberval)	17h00 à 20h00
Coupe de vélo de montagne d'alma	29 août	8h00 à 15h00

1.1.3 Limite d'une (1) participation sans achat par personne, pendant la période du concours.

2. PRIX

Grand prix : une cuisine extérieure Mont Alpi d'une valeur maximale de 10 000 \$ (taxes incluses) ainsi que 250 \$ (CAD) de produits agroalimentaires Nutrinor (le « Prix »). Le gagnant pourra sélectionner la cuisine extérieure Mont Alpi de son choix, sous réserve de la valeur maximale indiquée. Les produits agroalimentaires Nutrinor seront déterminés par l'Organisateur du Concours.

Prix secondaires (5) : 250 \$ de produits agroalimentaires Nutrinor chacun (1 finaliste par magasin participant).

3. TIRAGE DU PRIX.

Tirage des prix secondaires : le 3 septembre 2026 dans chacune des succursales participantes.

Tirage du grand prix : le 4 septembre 2026. Se déroulera au bureau-chef de Nutrinor, 425 rue Melançon, Saint-Bruno (Québec) G0W 2L0 à 10h00.

4. ATTRIBUTION DU PRIX.

4.1 Afin d'être déclaré gagnant, tout participant sélectionné doit :

4.1.1 Être joint par courriel ou par téléphone par l'Organisateur du concours au cours d'une période de deux (2) jours suivant le tirage et doit répondre à cette communication pour confirmation de l'acceptation du Prix.

4.1.2 Remplir et signer le formulaire de déclaration et d'exonération de responsabilité (le « Formulaire de déclaration »), à l'effet qu'il a respecté toutes les conditions prévues au présent règlement et répondre correctement à la question d'habileté mathématique incluse sur ledit Formulaire.

4.1.3 Sur demande et en temps opportun, fournir à l'Organisateur du Concours une pièce d'identité avec photographie.

4.2 À défaut de respecter l'une des conditions mentionnées au présent règlement ou d'accepter son Prix, le participant sélectionné sera disqualifié et exclu. Dans un tel cas, l'Organisateur du Concours pourra, à sa seule discrétion procéder à un nouveau tirage conformément au présent règlement.

5. CONDITIONS GÉNÉRALES

5.1 Vérification. Les coupons de participation et les Formulaires de déclaration et d'exonération sont sujets à vérification par l'Organisateur du Concours. Tout coupon de participation ou tout Formulaire de déclaration et d'exonération qui est, selon le cas, incomplet, illisible, mutilé, frauduleux, enregistré ou transmis en retard, comprenant une adresse courriel ou numéro de téléphone invalide ou autrement non conforme, pourra être rejeté et ne donnera pas droit au Prix.

5.2 Limitation de responsabilité : utilisation du Prix. En participant à ce Concours, tout participant sélectionné pour le Prix dégage de toute responsabilité l'Organisateur du Concours, toute compagnie, société, fiducie ou autre entité juridique contrôlée par ou liée à ceux-ci, leurs agences de publicité et de promotion, les magasins participants, leurs employés, représentants et mandataires de tout dommage, perte, réclamation, dépense, frais et de toute responsabilité que le participant pourrait encourir ou subir en raison de sa participation ou tentative de participation au Concours et de l'acceptation et/ou de l'utilisation de son Prix sans limiter la généralité de ce qui précède.

5.3 Autorisation. En participant à ce Concours, tout participant sélectionné pour le Prix autorise l'Organisateur du Concours et ses représentants à utiliser, si requis, ses prénom, nom, province et ville de résidence, photographie, image, voix et/ou



déclaration relative au Prix à des fins publicitaires, dans tout média et sur tout support sans limite de temps ni de territoire et ce, sans aucune forme de rémunération ou préavis.

5.4 Renseignements personnels. Les renseignements personnels recueillis sur les participants dans le cadre de ce Concours seront utilisés conformément à la Politique de confidentialité de l'Organisateur du Concours dans le respect de la *Loi sur la protection des renseignements personnels dans le secteur privé*.

5.5 Langue. Le présent concours, incluant son règlement et l'ensemble des communications qui s'y rapportent, est offert uniquement en français.